



## **-Ordre du jour-**

- QUESTION N° 01 :** PRESENTATION AU CONSEIL DU RAPPORT DEFINITIF DE LA CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES SUR LA GESTION DE LA METROPOLE A.M.P. POUR LES EXERCICES 2016 ET SUIVANTS
- QUESTION N° 02 :** DISSOLUTION DU SYNDICAT D'AMENAGEMENT DE LA TOULOUBRE (SIAT)
- QUESTION N° 03 :** CONVENTION DE COLLABORATION ENTRE LE TERRITOIRE DU PAYS ET LE BUREAU MUNICIPAL DE L'EMPLOI (BME) DANS LE CADRE DU (PLIE)
- QUESTION N° 04 :** APPROBATION DES AVENANTS N°3 AUX CONVENTIONS DE GESTION RELATIVES AUX COMPETENCES « CREATION, AMENAGEMENT ET GESTION DES ZONES D'ACTIVITE INDUSTRIELLE, COMMERCIALE, TERTIAIRE, ARTISANALE, TOURISTIQUE, PORTUAIRE OU AEROPORTUAIRE » ; « PARCS ET AIRES DE STATIONNEMENT » ; « DEFENSE EXTERIEURE CONTRE INCENDIE » ; « EAU PLUVIALE » ET PROMOTION DU TOURISME DONT LA CREATIONS D'OFFICES DE TOURISME » DE LA COMMUNE D'EGUILLES
- QUESTION N° 05 :** ANNEXE AU REGLEMENT INTERIEUR DU PERSONNEL MUNICIPAL – FONCTIONNEMENT DES ASTREINTES MUNICIPALES
- QUESTION N° 06 :** ORGANISATION DES SERVICES MUNICIPAUX AU 01 JANVIER 2021 – CREATION ET SUPPRESSION DE SERVICES
- QUESTION N° 07 :** SUPPRESSION DE SERVICE ET SUPPRESSION D'EMPLOI D'UN AGENT AFFECTE – RECHERCHE DE RECLASSEMENT STATUTAIRE – RAPPROCHEMENT DES SERVICES DU C.D.G. 13
- QUESTION N° 08 :** MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01 JANVIER 2021
- QUESTION N° 09 :** FIXATION DES INDEMNITES FORFAITAIRES – POUR FRAIS DE REPRESENTATION DU MAIRE
- QUESTION N° 10 :** CONVENTION AVEC POLE EMPLOI – CONTRAT UNIQUE D'INSERTION (CUI)
- QUESTION N° 11 :** MODIFICATION DE L'EMPRISE DE LA VOIE PUBLIQUE SUR LE FOND NERI – PARCELLE AR159
- QUESTION N° 12 :** INDEMNITE DE GARDIENNAGE DES EGLISES
- QUESTION N° 13 :** CONTRE – GARANTIE DES EMPRUNTS DE L'O.P.A.C. PAYS D'AIX HABITAT POUR LES V.E.F.A. DES L.L.S. DES ELEGANTES ET DE LA VILLA B
- QUESTION N° 14 :** DECISION MOFICATIVE 2 (DM2) – BUDGET PRINCIPAL et DM 1 BUDGET PHOTOVOLTAIQUE
- QUESTION N° 15 :** OUVERTURE DE CREDITS D'INVESTISSEMENT – BUDGET PRINCIPAL – EXERCICE 2021 – DANS LA LIMITE DE 25% DES CREDITS VOTES EN N-1